

# Commune de Vallangoujard

Mars 2023

## NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2023

*L'article L 2313-1 du code général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit dorénavant être jointe au budget primitif et être publiée sur le site de la Commune afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux après son adoption par le Conseil municipal.*

### **LES PRIORITÉS DU BUDGET :**

Ce budget a été établi dans un contexte difficile

- ✓ La commune est fortement impactée par le renchérissement de l'énergie. Le fuel de l'école coûtera environ 4 000 €/an de plus, le gaz pour la mairie et le Foyer rural 2 000 € de plus, les pellets pour le Clos de l'école 1 000 €, l'éclairage public 2 000 € de plus. Par ailleurs, et en grande partie du fait du prix de l'énergie, le coût de la cantine scolaire sera également de 6 000 € plus élevé. Soit, au total de l'ordre de 15 000 €/an de dépenses nouvelles.
- ✓ L'inflation ajoute une charge supplémentaire : les frais liés aux emprunts longs de la commune augmenteront de 40 000 €/an. L'État corrige, certes, l'effet de l'inflation en réajustant la valeur des bases locatives, ce qui atténue cette charge d'environ 20 000 €/an.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- ✓ de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus à la population, notamment en ce qui concerne l'école communale,
- ✓ de conserver une marge de manœuvre pour les situations critiques,
- ✓ de maintenir une capacité suffisante de la commune à autofinancer ses investissements, une fois assuré le remboursement des emprunts contractés pour réaliser les gros travaux de ces dernières années (réhabilitation de l'ancienne gare, Clos de l'école, enfouissement des réseaux et éclairage public de la rue de Marines), en maintenant la charge financière totale (intérêts et capital) du remboursement de ces emprunts autour de 70 000 €/an, déduction faite de la part couverte par les loyers des logements locatifs.
- ✓ de prévoir les investissements jugés opportuns en mobilisant des subventions chaque fois que possible.

Des efforts particuliers sont prévus pour réduire certaines dépenses.

- ✓ Réorganisation du ménage à l'école.
- ✓ Amélioration du pilotage des systèmes de chauffage à l'école et à la mairie-foyer rural.

Les taux des taxes communales ne sont pas modifiés.

- ✓ L'ajustement du taux de la taxe sur le foncier bâti décidée en 2021 devrait permettre aux finances communales de tenir, tout en maintenant les projets de la commune et les investissements nécessaires.
- ✓ Les tarifs de la cantine sont également maintenus à l'identique.

Les projets d'investissement sont :

- ✓ La réfection de la toiture du plan ancien bâtiment scolaire (2023).
- ✓ Sur le moyen terme, le conseil a décidé d'engager l'enfouissement des réseaux et la réhabilitation de la rue du Sausseron, ainsi que des travaux d'isolation et d'amélioration du système de chauffage des bâtiments scolaires. Les dépenses correspondantes seront inscrites aux budgets suivants dès que les subventions seront notifiées.

### **LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 772 824 €. Cette somme est, à ce stade, une somme prévisionnelle établie avec prudence (comme chaque année). En réalité, les sommes inscrites au budget sont rarement dépensées en totalité au cours de l'année, ce qui contribue à l'excédent de fin d'année, qui pourrait être cette année de 70 000 €.

## DÉPENSES

### **Charges à caractère général**

✓ gaz, fioul, eau mairie et école + clos	32 000 €
✓ électricité et eau mairie, école et éclairage public	20 300 €
✓ téléphone mairie et école	4 400 €
✓ affranchissement	2 800 €
✓ fournitures d'entretien et petits équipements mairie et école	10 150 €
✓ prestataire cantine école	36 500 €
✓ entretien du village	66 000 €
✓ personnel cantine P'Tits Loups	6 500 €
✓ ménage école	1 000 €
✓ fournitures scolaires	6 000 €
✓ photocopieuses mairie et école	4 150 €
✓ entretien terrains, voiries	43 000 €
✓ assurances	12 800 €
✓ documentation, formation, annonces, fêtes et cérémonies,	6 750 €
✓ taxes foncières école, ancienne gare	3 800 €
✓ avocats, actes et contentieux	18 759 €
✓ maintenance informatique, extincteurs, chaudières, ventilation alarme, aire de jeu...	22 250 €
✓ autres	11 400 €

### **Charges de personnel**

✓ personnels titulaires et contractuels (voir tableau des effectifs)	143 925 €
✓ indemnités élus	38 000 €
✓ retraites, Urssaf, Cnracl, Assedic etc	75 730 €

### **Autres charges de gestion courante**

✓ pompiers	18 705 €
✓ caisse des écoles + P'Tits-Loups	4 500 €
✓ remboursement de l'intérêt des emprunts	18 000 €
✓ virement au budget annexe	52 600 €
✓ virement à la section d'investissement	112 805 €

### **Total des dépenses**

**772 824 €**

## RECETTES

### **Produit des services**

✓ redevances cantine, aide aux devoirs	50 000 €
✓ autres	5 497 €

### **Impôts et taxes**

✓ produit des impôts	289 000 €
✓ reversement CCSI	183 727 €
✓ droits de mutation	69 000 €
✓ taxe sur l'électricité	31 000 €
✓ Autres impôts	26 000 €

### **Dotations, subventions et participations**

✓ dotation globale de fonctionnement (versée par l'État), Dotation de solidarité rurale	8 000 €
✓ compensation TVA, TH, TF	1 200 €

### **Loyers**

✓ ancienne gare (sur 11 mois)	14 256 €
✓ logement école	10 557 €
✓ logements Clos de l'école (sur 12 mois), chauffage clos	75 240 €
✓ salle Jean Dréville	847 €

### **Autres produits de gestion courante**

8 500 €

### **Total des recettes hors report de l'année précédente**

**772 824 €**

Résultat reporté (excédent de fonctionnement antérieur)

108 690 €

### **Total des recettes**

**772 824 €**

Le budget annexe de fonctionnement pour le clos de l'école est entièrement dédié au remboursement des emprunts contractés pour la réalisation des travaux au Clos de l'école, soit 52 600 €. Pour cela, la somme de 52 600 € est transférée du budget général de la commune au budget du Clos de l'école. À cette somme s'ajoute l'excédent 2022 de 9 €.

## **LES INVESTISSEMENTS**

### Budget général

Le budget général d'investissements dispose à la fin de l'exercice 2022 d'un déficit de 7 392 €.

Le total équilibré en dépenses et recettes est de 157 605 €

### Clos de l'école

Le budget annexe du Clos dispose à la fin de l'exercice 2022 d'un déficit de 1 842 €.

Le total équilibré en dépenses et recettes est de 114 000 €

## **LES CHARGES DE PERSONNEL**

La commune emploie 8 agents permanents dont 3 à temps complet pour un total de 5,08 équivalents temps plein (Etp) : 1,08 Etp à la mairie et 4 Etp à l'école.

En mairie : 1 Etp secrétaire de mairie + 0,08 Etp agent d'entretien

À l'école : ATSEM 2 Etp + adjoints techniques 0,62 Etp et 0,6 Etp + intervenants gym 0,27 Etp et arts plastiques 0,51

## **LES PRESTATIONS D'INTERVENANTS EXTÉRIEURS**

L'effectif assez restreint du personnel communal est à mettre en parallèle avec le recours à plusieurs prestataires.

- L'entretien du village est assuré par une entreprise pour un coût prévisionnel de 66 000 €
- Le petit entretien des bâtiments est assuré pour un coût prévisionnel de 43 000 €
- Les repas scolaires sont livrés par une société extérieure pour un coût prévisionnel de 36 500 €
- L'aide aux devoirs est assurée par les enseignants pour un coût prévisionnel de 11 000 €
- La garderie scolaire est assurée par du personnel de l'association des P'Tits Loups rémunéré par les familles.

## **LA PART DE L'ÉCOLE COMMUNALE**

Les dépenses liées à l'école (salaires, entretien, électricité, chauffage, informatique...) représentent environ 197 000 €/an, soit environ 40 % des dépenses courantes du budget communal.

## **LA FISCALITÉ :**

*La taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales est à présent supprimée.*

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter en 2023 le taux de la taxe du foncier bâti.

	Taux en 2022	Taux en 2023
Taxe Foncier non bâti	35.22 %	35.22 %
Taxe Foncier bâti	29,90 %	29.90 %

Revalorisation de 7% des bases

TH résidences secondaires

Le produit prévisionnel des impôts locaux sera, en 2023, de : 289 000 €

NB : l'attribution de compensation versée chaque année par la Communauté de communes pour compenser la suppression, en 2007, de la taxe professionnelle au profit de la Communauté est de : 183 727 €

## **LES EMPRUNTS**

- ancienne gare (achat + travaux) : en 2019, emprunt de 102 000 € à 2,75 % sur 40 ans
- ancienne gare (achat + travaux) : en 2019, emprunt de 198 000 € à 3,04 % sur 40 ans
- achat du Clos de l'école : en 2017, emprunt de 500 000 € à 0,98 % sur 15 ans
- travaux du Clos de l'école : en 2020, emprunt de 1 120 000 € à 2,75 % sur 40 ans
- travaux du Clos de l'école : en 2021, emprunt de 80 000 € à 0,53 % sur 15 ans
- enfouissement rue de Marines : en 2021, emprunt de 180 000 € à 0,54 % sur 20 ans

Le remboursement (intérêt et capital) de ces emprunts s'élève, en 2023, à 174 600 €.

Le remboursement de ces emprunts sera en grande partie couvert par les loyers du logement de la Gare et des six logements du Clos de l'école. La part restante, après déduction de ces loyers, devrait, en 2023, être de 71 760 €/an.